

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: mydays GmbH (Munich, Allemagne) (représentant: F. Pfefferkorn, avocat)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 28 avril 2016 (affaire R 1796/2015-1), relative à une procédure de nullité entre mydays et M. Bammer.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M. Alexander Bammer est condamné aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 314 du 29.8.2016.

Arrêt du Tribunal du 18 mai 2017 — Sabre GLBL/EUIPO (INSTASITE)

(Affaire T-375/16) ⁽¹⁾

[«*Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale INSTASITE — Motif absolu de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2017/C 221/31)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Sabre GLBL, Inc. (Southlake, Texas, États-Unis) (représentant: J. Zecher, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: D. Hanf et S. Crabbe, agents)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 27 avril 2016 (affaire R 1742/2015-2), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal INSTASITE comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Sabre GLBL, Inc., est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 326 du 5.9.2016.

Arrêt du Tribunal du 18 mai 2017 — Makhoulf/Conseil

(Affaire T-410/16) ⁽¹⁾

(«*Politique étrangère et de sécurité commune — Mesures restrictives prises à l'encontre de la Syrie — Gel des fonds — Droits de la défense — Droit à une protection juridictionnelle effective — Obligation de motivation — Erreur manifeste d'appréciation — Droit à l'honneur — Droit de propriété — Présomption d'innocence — Restrictions d'entrée et de passage en transit sur le territoire de l'Union — Proportionnalité*»)

(2017/C 221/32)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Rami Makhoulf (Damas, Syrie) (représentant: E. Ruchat, avocat)